



Pour le Maire et par délégation
Samy LOUMI
Responsable du Secrétariat Général
et des affaires juridiques

ARRETE DU MAIRE N°2025ARR164

Objet : Arrêté portant délégation de signature à Madame Flora BRETT, Directrice Générale des services

Le Maire d'Arcueil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-19, R.2122-8,

Vu la délibération 2020DEL9 du 3 juillet 2020, décidant de déléguer à Monsieur le Maire les attributions énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et l'autorisation à donner délégation de signature au Directeur général des services et au Directeur général adjoint,

Vu la délibération 2020DEL9 du 3 juillet 2020, précisant les pouvoirs attribués au Maire au matière d'emprunts

Considérant qu'il convient pour le bon fonctionnement de l'administration communale d'accorder une délégation de signature à Mme Flora BRETT, attachée principale titulaire, Directrice générale des services de la commune d'Arcueil,

ARRETE :

Article 1er : Mme Flora BRETT, en qualité de Directrice générale des services, est autorisée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à signer tout document pris en exécution d'une délibération du Conseil municipal,

Article 2 : Mme Flora BRETT en qualité de Directrice générale des services, est autorisée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à signer tout document lié aux affaires courantes de la ville pour lequel l'adjoint.e ou le/la conseiller.ère délégué.e empêché.e a reçu délégation de signature.

Article 3 : Mme Flora BRETT reçoit notamment délégation de signature pour :


- Les bons de commande et ordre de services,
- Les bordereaux de rejets de mandats ou de recettes émis à l'initiative du comptable,
- La signature électronique des bordereaux récapitulatifs des mandats de titres de recette dans le cadre du protocole d'échange standard version 2 (PES 2), conformément à la réglementation en vigueur, notamment en matière de certification électronique et numérique,
- Tout acte lié à l'exécution des contrats d'emprunts,
- Tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables concernant la gestion des services et des personnels,
- Les ordres de mission accordés au personnel communal.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement des adjoint.e.s au Maire, Madame Flora BRETT est chargée par délégation de signer les décisions du Maire prises sur délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement des adjoint.e.s au Maire, Madame Flora BRETT est chargée par délégation de signature pour délivrer des expéditions des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.

Article 6 : Cette délégation est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité.

SPECIMEN DE SIGNATURE



Article 7 : Le présent arrêté sera notifié à Mme Flora BRETT, publié et transmis à Monsieur le Préfet du Val de Marne.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera également transmise à :
- Madame la trésorière, trésorerie d'Ivry sur seine, 94-96 rue Victor Hugo 94205 Ivry sur seine.

Article 9 : Le Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cet arrêté compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le 11/09/2025
Le Maire



Christian METAIRIE
Maire